

Préfecture de région Centre



**Addendum au rapport d'évaluation ex ante
du Programme Opérationnel Plurirégional
FEDER Loire 2007-2013 de février 2007 pour la
prise en compte des ajustements réalisés dans la
version du PO du 29/03/2007
Mai 2007**

Evaluation ex-ante et évaluation stratégique
environnementale du programme européen 2007-2013

1 Introduction

Suite à la réunion bilatérale (28 février 2007) entre les services de la Commission et les représentants du Bassin de la Loire (Préfecture de région Centre, EP Loire, Conseil régional Centre, DIREN Centre), des ajustements du PO Loire ont été réalisés afin de répondre aux premières observations de la Commission européenne. Une **nouvelle version du PO Loire en date du 29 mars 2007** a été transmise à l'évaluateur.

Afin de tenir compte des ajustements ainsi réalisés, nous avons fait le choix de rédiger un addendum au rapport d'évaluation ex ante transmis le 28 février.

Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la dernière version du PO transmise (29 mars 2007), tient compte :

- Des recommandations de l'évaluateur,
- Des observations de la Commission

Il s'agit en outre de réaliser, à partir de la version du 29 mars 2007, les analyses concernant :

- L'évaluation des impacts attendus,
- L'Analyse des modalités de mise en œuvre.

Ces deux chapitres du rapport d'évaluation n'avaient pu être complétés dans la version du rapport d'évaluation 21/02/2007 faute d'information suffisante à ce stade.

2 Analyse de la prise en compte des recommandations de l'évaluateur et de la Commission européenne dans la version du PO du 29/03/2007

2.1 La conformité du PO aux exigences réglementaires de la Commission européenne

Conformément à l'article 36 du règlement du Conseil portant dispositions générales sur le FEDER, pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne, le PO doit présenter des informations sur 9 points clés.

Ces neuf points clés ont été identifiés dans le rapport ex ante du 21/02/2007 à la page 13.

Les principaux points clés exigés étaient déjà présents dans la version du 28 février.

Afin de répondre à ces exigences, un travail supplémentaire a été réalisé dans la version du 29/03 par :

- la sélection d'indicateurs de suivi du programme,
- la présentation d'un plan de financement et la répartition indicative des fonds par catégorie,
- le descriptif des dispositions de mise en œuvre.

On peut donc estimer que le PO est globalement conforme, dans sa composition, aux exigences réglementaires de la Commission.

2.2 La prise en compte des leçons à tirer de l'expérience

Le PO reprend les principales pistes d'orientations issues des leçons de l'expérience telles qu'identifiées par l'évaluateur. Certaines de ces pistes (identifiées dans une note de l'évaluateur en août 2007¹-) ont été retranscrites par les rédacteurs directement dans le PO.

Il convient de souligner que le partenariat a effectué une sélection parmi l'ensemble des pistes d'orientation proposées par l'évaluateur. Les propositions de l'évaluateur n'avaient en effet pas de valeur prescriptive mais constituaient bien des propositions de « pistes d'orientation ».

2.3 Evaluation de la solidité de l'analyse socio-économique et environnementale

A partir du diagnostic prévu pour le CPIER, l'évaluateur avait transmis une première proposition de diagnostic adapté aux problématiques européennes ainsi qu'un avis sur les ajustements à opérer. Le diagnostic a été enrichi de différents ajouts. Un tableau AFOM a été réalisé.

¹Cette note est retranscrite dans l'annexe 2 du rapport du 28/02/2007

2.4 Evaluation de la pertinence du programme

Un certain nombre de recommandations sur la composition et le contenu des différents axes ont été émis :

- D'une part, par l'évaluateur dans son rapport du 28/02/2007
- D'autre part, par la Commission européenne lors de la réunion du 28/02/2007

Les analyses suivantes montrent dans quelle mesure ces recommandations ont été prises en compte dans la version du 29/03/2007.

2.4.1 Axe 1 : Renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire

Rappel des remarques de la Commission sur l'Axe 1

- Accord de la Commission sur l'intérêt du contenu des deux mesures de cet axe.
- La mesure 1 consacrée aux études de risques et à la réalisation d'ouvrages expérimentaux (bassin de la Maine) ne suscite pas de remarques.
- Sur la mesure 2 (Réduction de vulnérabilité des entreprises), des demandes de précision sont demandées afin de faire figurer dans le PO les modalités de participation des entreprises et le caractère "industriel" de la démarche adoptée.

Les analyses de l'évaluateur sur l'axe 1 ne soulignaient pas de difficulté particulière. L'axe 1, centré sur la réduction des activités économiques au risque d'inondation correspond bien aux orientations du CRSN.

Dans la dernière version du PO, et à la demande de la Commission, des précisions très éclairantes ont été apportées sur le caractère « industriel » de la démarche adoptée ainsi que les modalités de participation des entreprises.

2.4.2 Axe 2 : Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne par le développement et le partage d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du bassin de la Loire

Rappel des remarques de la Commission sur l'Axe 2

- Accord de principe, à l'exception de l'affichage d'un volet territorialisé sur l'estuaire.
- Intérêt marqué de la DG Environnement pour la recherche sur les effets du changement climatique (éléments à renforcer dans le PO)
- Détailler plus précisément les objectifs et les orientations des actions de recherche

Sur suggestion de l'évaluateur, un certain nombre d'ajustements avaient déjà été réalisés dans la précédente version du PO afin de répondre aux pistes de recommandations suggérées par l'évaluateur :

- Une plus forte mise en avant de la dimension européenne des projets de recherche soutenus (dont les bourses européennes de jeunes chercheurs),
- une meilleure distinction entre capitalisation et mutualisation des données d'une part et développement d'interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens d'autre part.

Sans doute aurait-il pu être pertinent de préciser que le volet « recherche et innovation » du Plan Loire est entièrement mis pris en charge par le seul PO Loire. Cet état de fait répond en effet bien à l'exigence de

concentration des fonds européens sur une des thématiques prioritaires du programme FEDER « compétitivité et emploi ».

Afin de prendre en compte les remarques de la Commission, certaines précisions ont été apportées.

Deux thématiques principales ont été désignées comme devant faire l'objet d'appels à projets de recherche : géomorphologie du fleuve et impacts du changement climatique sur le bassin fluvial. Des exemples de projets de recherche qui pourront être financés à partir des initiatives existantes ont été davantage détaillés.

L'affichage d'un volet territorialisé sur l'estuaire a été maintenu tout en mettant davantage l'accent sur son intégration dans des enjeux dépassant le seul territoire concerné ainsi que la dimension expérimentale des actions à mettre en œuvre sur ce territoire. Un suivi particulier de cette action devra être réalisé pour en assurer sa reproductibilité.

2.4.3 Axe 3 : Accompagner des démarches d'excellence plurirégionales conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement

Rappel des remarques de la Commission sur l'Axe 3

- Une partie de l'axe 3 (patrimoine culturel) soulève quelques réserves de la part de la Commission (thématiques jugées non prioritaires pour le FEDER). En conséquence, la Commission recommande que l'axe 3 du PO:
 - affiche une concentration des moyens plus visible sur quelques priorités
 - décline systématiquement la valeur ajoutée plurirégionale des actions.

Dans la version du PO du 29/03/2007, les partenaires confirment l'intérêt de l'axe 3 en se déclarant « attachés à une approche globale des problématiques touchant au fleuve ». Dans une perspective de développement durable, l'intérêt d'une intervention conjointe dans les domaines de la sécurité, de la biodiversité mais aussi de la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et économique du bassin est mise en avant.

Globalement, le périmètre de l'axe 3 reste inchangé mais de substantiels compléments et ajustements ont été apportés sur le fond. Par ailleurs, les montants financiers qui sont consacrés à cet axe ont été réduits : l'axe représente désormais 20% des montants financiers du PO contre 25% précédemment. Le transfert de fonds s'est fait au bénéfice des axes 1 (+0,5M€) et 2 (+ 1 M€).

Comme préconisé par l'évaluateur, différents points d'amélioration ont été apportés à la version du PO du 29/03/2007 :

- Le caractère expérimental et novateur des démarches prévues a davantage été précisé.

L'approche proposée autour des grands sites a par exemple pour ambition de constituer une sorte de « pôle de compétitivité de l'économie touristique liée au patrimoine ». L'approche retenue s'appuie sur un processus associant la recherche d'une démarche « qualité » liée à une procédure d'évaluation des actions, une démarche innovante en matière de partenariats s'appuyant sur le recours à l'intervention d'experts internationaux et une « stratégie de promotion collective » de type label « Val de Loire ».

- La valeur ajoutée interrégionale des actions est mieux explicitée.

Il est par exemple précisé que les actions qui seront engagées dans le domaine des grands sites seront situées *a minima* dans deux régions.

- On constate une meilleure identification d'actions phares et une plus forte concentration en faveur de trois thématiques : la structuration et la capitalisation des atouts « Loire », l'innovation et l'expérimentation sur les problématiques environnementales plurirégionales, la mobilisation plurirégionale pour la restauration des poissons migrateurs.

- Afin de capitaliser les résultats de démarches expérimentales et innovatrices, un système de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation propre à chacune des trois thématiques est prévu.

Un comité rassemblant les gestionnaires des grands sites aura non seulement pour vocation de mettre en œuvre un plan d'action cohérent mais aussi de piloter une procédure d'évaluation permanente de la démarche. Des indicateurs de suivi spécifiques à ce thème ont été proposés dans le PO (p.49).

Globalement, un indéniable effort de re-définition, de concentration des moyens sur quelques thématiques phares et innovantes dans les démarches proposées, a été réalisé.

L'évaluateur propose quelques pistes d'améliorations qui pourront notamment être prises en compte dans le cadre du DOMO:

- Le contenu de l'axe 3 reste riche. Une attention particulière devra donc être portée sur le respect des critères d'éligibilité des actions à retenir : caractère innovant, expérimental, interrégional,...
- Les priorités en matière de concentration sur les trois thématiques évoquées p.48 (à savoir la structuration et la capitalisation des atouts « Loire », l'innovation et l'expérimentation sur les problématiques environnementales plurirégionales, la mobilisation plurirégionale pour la restauration des poissons migrateurs) devront être clairement définies par une allocation de moyens financiers adéquate lors de la mise en œuvre.
- L'importance donnée au dispositif de suivi de cet axe laisse attendre de plus amples précisions dans le cadre du DOMO. Il conviendra de préciser de quelle manière l'innovation des démarches retenues pourra être mesurée et comment les bonnes pratiques pourront être capitalisées dans un objectif de diffusion à plus large échelle.

2.5 Analyse de la cohérence interne et externe du programme

2.5.1 La cohérence interne du programme

La cohérence interne du programme est recherchée via la synthèse opérée par le concept de développement durable. Cette perspective est mise en avant afin de justifier une intervention conjointe dans els domaines de la sécurité, biodiversité et de la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et économique du bassin.

Suite à la demande de la Commission européenne, un rééquilibrage des montants financiers entre axes a été réalisé en faveur de l'axe 1 (50% des montants totaux), de l'axe 2 (25%) aux dépens de l'axe 3 (20%)

2.5.2 La cohérence externe du programme

Une attention particulière a été portée à la cohérence entre PO Loire et CPIER Loire. Un tableau définissant l'éligibilité/exclusivité des actions entre PO Loire et CPIER Loire a ainsi été réalisé.

Sans doute serait-il pertinent de faire figurer un tel tableau dans le PO.

EDATER a réalisé un premier tableau comparatif des différents PO régionaux afin d'attirer l'attention du partenariat sur les risques de chevauchements possibles. Il a été convenu qu'a minima tous les PO régionaux devront comporter la mention de la prise en compte du PO Loire.

2.6 Evaluation des impacts attendus

En conformité avec les exigences de la Commission, une sélection d'un volume réduit d'indicateurs (un total de 17 indicateurs) de réalisation et de résultat a été réalisée.

Pour chaque indicateur, on trouve : sa définition, l'exposé de sa pertinence au regard du programme, sa source ainsi qu'un essai de quantification distinguant valeur de référence et valeur cible. Ces informations assurent la faisabilité du renseignement. Le mode de calcul de la valeur cible est explicité.

Globalement, on constate une très bonne couverture des principaux enjeux stratégiques du programme. La majorité des indicateurs sont quantifiés.

Quelques remarques peuvent cependant être apportées :

Indicateurs proposés pour l'Axe 1

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Commentaire
1-Pourcentage de communes soumises à risque d'inondation du bassin versant de la Loire couvertes par des études de risques : aléas et enjeux (intégrant l'analyse de la vulnérabilité économique)	4-Pourcentage des communes soumises à risque d'inondation du bassin versant de la Loire couvertes par un plan public d'actions cohérentes de prévention des inondations en cours (intégrant notamment un volet « réduction de la vulnérabilité des activités économiques ») appuyé sur des études de risques	RAS
2-Nombre d'acteurs économiques (par type d'entreprise ou nature d'activité, le cas échéant) ayant bénéficié d'une action d'information ou de sensibilisation	5-Nombre d'acteurs économiques (par type d'entreprise ou nature d'activité, le cas échéant) ayant établi un diagnostic	Si les diagnostics peuvent être financés dans le cadre de l'axe 1, sans doute serait-il plus pertinent de qualifier l'indicateur n°5 d'indicateur de réalisation et non de résultat.
3-Nombre d'acteurs économiques ayant réalisé des actions de réduction de vulnérabilité (par catégorie de travaux ou autres initiatives, le cas échéant)	6-Estimation des coûts évités en termes de dommages aux ouvrages et de perte d'activité	RAS

Indicateurs proposés pour l'Axe 2

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Commentaire
7-Nombre de consultations du plateau collaboratif d'échange- Intranet et Internet	10-Volume de chargements de données à partir du tableau collaboratif d'échange -Intranet Extranet	RAS
8-Nombre de participants (personne/jour) aux réunions de liaison entre scientifiques et gestionnaires ligériens (réunions de travail, « rendez-vous » annuel, etc.)	11-Nombre de projets de coopération (européenne, le cas échéant) impliquant scientifiques et gestionnaires ligériens	RAS
9-Nombre de travaux de recherche ligérienne financés (et de bourses de recherche octroyées, le cas échéant) dans le cadre du PO	12-Nombre de publications et de citations	RAS

Indicateurs proposés pour l'Axe 3

Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat	Commentaire
13-Nombre et superficie des expérimentations de gestion de l'espace de mobilité	15-Nombre de visiteurs annuel s'acquittant d'un droit d'entrée sur les grands sites	L'indicateur 14 est un indicateur de résultat des actions prévues et non un indicateur de réalisation.
	16-Linéaire de cours d'eau à mobilité reconquise	Les indicateurs 14 et 17 paraissent apporter des informations très semblables. Sans doute conviendrait-il de préciser les différences entre ces deux indicateurs et la valeur ajoutée de l'un par rapport à l'autre.
14-Nombre d'équivalent saumonaux sauvages dévalant (ESD)	17-Estimation des populations de saumon en montaison à Vichy (sur l'Allier)	Si les indicateurs ne doivent certes pas couvrir toutes les thématiques de l'axe 3 et rester à un nombre limité, sans doute conviendrait-il d'affiner leur sélection. Quel suivi des actions en direction des plantes invasives, par exemple ? Chaque mesure de l'axe 3 présente un volet « suivi, évaluation, mutualisation et déploiement ». Dans ces conditions, une attention particulière à la sélection d'indicateurs devra être précisée, par exemple dans le DOMO. La procédure d'évaluation des actions en direction des grands sites est bien précisée (p.49 du PO), avec la mention d'un comité des gestionnaires des sites chargé de l'évaluation, la proposition d'indicateurs de suivi sur cette thématique,...On attend le même type de précision pour les autres thématiques d'actions retenues dans l'axe 3.

2.7 Analyse des modalités de mise en œuvre

Dans un souci de cohérence et d'économie d'échelle, le PO Loire s'appuie sur les instances de pilotage du Plan Loire III.

On constate une bonne prise en compte des recommandations émises dans le rapport final d'évaluation du Plan Loire II concernant les modalités de mise en œuvre.

2.7.1 La gouvernance du programme

Rappel des recommandations de l'évaluation finale du Plan Loire II

- 1-Renforcer :
 - les modalités partenariales des prises de décision (arbitrages collectifs au niveau du bassin)
 - la visibilité de la prise de décision (communication élargie)
- 2-Elaborer une stratégie du futur Plan Loire dans le cadre de structures de partenariats renouvelées

L'exposé des modalités de gouvernance du programme opérationnel Loire met bien l'accent sur le **développement d'un « partenariat actif à tous les stades du programme »** (lors de la phase d'élaboration, durant la mise en œuvre)

2.7.2 La mise en œuvre et les outils de pilotage

Le dispositif de pilotage

Rappel des recommandations de l'évaluation finale du Plan Loire II sur le dispositif de pilotage :

- 1-Améliorer les dispositifs de pilotage
- 2-Assurer une meilleure cohérence globale entre les actions menées dans les différentes régions et donner davantage de lisibilité au plan
- 3-Simplifier la gestion financière
- 4-Renforcer la coordination et la cohérence par une meilleure clarification des rôles
- 5-Définir une structure unique et partenariale globale pour éviter un processus décisionnel éclaté au niveau des régions

Des comités communs au PO Loire et au CPIER Loire sont prévus dans un objectif de cohérence. On notera en outre que le Conseil scientifique, financé dans le cadre du PO Loire pourra donner des avis sur l'ensemble du Plan Loire renforçant ainsi la cohérence des décisions prises entre CPIER et PO Loire.

Toutefois, les actions prévues dans le cadre du PO Loire bénéficieront d'un suivi particulier : la Conférence des acteurs du CPER interrégional fera office de comité de suivi du PO FEDER.

Il conviendra de veiller à ce que le rôle et l'articulation de chaque instance soient clairement définis de manière à ce qu'il n'y ait pas redondance et que les acteurs concernés s'impliquent dans les comités.

Il conviendra également de s'assurer de l'équité de traitement dans le temps des réunions consacré aux différents programmes. Un temps minimum devra être attribué à chaque programme.

La sensibilisation et la communication

Rappel des recommandations de l'évaluation finale du Plan Loire II sur la sensibilisation et la communication

Accompagner les réalisations du Plan Loire d'un véritable effort en matière de sensibilisation et de formation des différents publics et acteurs

Renforcer et doter en moyens, la communication du Plan Loire afin de la rendre conforme au nombre et à la qualité des réalisations opérationnelles :

- Appliquer la stratégie de communication « Inondations Loire Moyenne commune telle que définie en 2001
- Coordonner les communications développées sur le terrain par les différents partenaires
- Monter un portail Internet du Plan Loire

Prévoir une adaptation de la communication pour tenir compte des évolutions des besoins au cours du programme

Afin de favoriser une lecture agrégée de l'ensemble des actions menées (et non la simple « somme des communications des différents partenaires facteur de brouillage d'image »), un outil de suivi est prévu afin de développer une stratégie de communication commune.

Un plan de communication sera élaboré sur proposition d'un groupe de travail « information et communication ».

Comme le préconisait l'évaluation du Plan Loire II, le dispositif de communication prévu devra tenir compte des évolutions des besoins au cours du programme.

2.7.2.1 Les modalités de suivi et l'évaluation

Rappel des recommandations de l'évaluation finale du Plan Loire II sur le dispositif de pilotage :

1-Améliorer les dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation

Le chapitre 2.6 « évaluation des impacts attendus » détaille l'analyse des indicateurs de suivi.

Au-delà de la sélection des indicateurs, un chapitre particulier du PO détaille les outils de suivi et d'évaluation prévus.

L'évaluation du Plan Loire II recommandait « une amélioration des dispositifs de suivi, bilan et de pilotage ».

Dans le cadre du PO Loire, est prévu l'élaboration d'un plan d'évaluation, la constitution d'un tableau de bord. Le travail sur les indicateurs est bien entamé.

L'utilisation du logiciel PRESAGE devrait faciliter la mise en œuvre du suivi.